

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 24 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le mercredi 13 mars, s'est réuni le Luni 25 septembre à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	René-Claude DANIEL		
BIET Thomas		X	Roger PERON		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Jean Luc TANNEAU		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	Christian BODERE		
KERRIOU Christian		X	Charles SEITHER		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle		X	Christine COCHOU		
LE GOFF Françoise	X		Laure VOLANT	18 h 40	
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 17 au début de la séance
- votants 18 à partir de la question 4

Secrétaire de séance : Michèle RANZONI

Conseil municipal du 24 mai 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

13) Del2024-040. Attribution des subventions aux établissements scolaires

Nomenclature : 7.5. Finances publiques - Subventions

Rapporteur : Monsieur Daniel Le Balch

Le rapporteur informe le conseil municipal que, lors de la réunion du 13 mai 2024, la commission finances a étudié les demandes de subventions 2024 formulées par les établissements scolaires. Le tableau ci-dessous reprend les montants des subventions proposées pour 2024.

Demandeurs	Thème	Obs	2024/2025
ECOLE JEAN LE BRUN	projet éducatif		80 € par élève
ECOLE JEAN LE BRUN	Fonctionnement Fournitures Scolaires		75 € par élève
ECOLE SAINTE-ANNE	restauration		2,15 €/jour/élève du Guilvinec
ECOLE SAINTE-ANNE	projet éducatif		3 300 €
ECOLE SAINTE-ANNE	participation fonctionnement		moyenne coût départemental maternelle * nbre élèves GV + moyenne départementale primaire *nbre élèves GV
COLLEGE PAUL LANGEVIN	Fournitures Scolaires	subvention cartable	47 € par élève du Guilvinec
ELEVES GUILVINISTES	VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE PAUL LANGEVIN		30 € par élève sur justificatif du séjour
UNSS COLLEGE PAUL LANGEVIN			17 €/Guilviniste
RASED			2 €/enfant

Considérant l'examen de la demande des subventions présentées par les

Pris l'avis de la commission « finances » du 13 mai 2024,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux établissements correspondant au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à ces subventions. Les sommes seront imputées sur les comptes 65748, 657361 (projet éducatif), et 65568 (Fonctionnement Ste-Anne)

Fait au Guilvinec, le 24/05/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com